

DÉPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

2026/110/AR/6.4

Nous, Mairie de la Ville d'Eu,

Vu,

- l'obligation d'informer les clubs ou organismes chargés des compétitions,
- l'état actuel du terrain de football du stade Henri FRANCHET et des terrains du stade Gérard CARPENTIER consécutif aux conditions climatiques actuelles,

Considérant que dans ce cas, les terrains pourraient être fortement endommagés par le déroulement des compétitions ou entraînements,

**ARRÊTONS**

**Du vendredi 13 mars 2026 au lundi 16 mars 2026 inclus**

**Article 1<sup>er</sup>** : Aucun match ou entraînement n'est autorisé sur aucun des terrains de football du stade Henri FRANCHET

**Article 2** : Un seul match est autorisé sur le terrain d'Honneur du stade CARPENTIER

**Article 3** : Seuls les entraînements seniors sont autorisés sur l'annexe du stade CARPENTIER

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée des installations sportives municipales.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Responsable du service des sports, le personnel affecté à chacune de ces installations sportives municipales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le treize mars deux mil vingt six

Le Maire de la Ville d'Eu,



Mairie de la Ville d'Eu

Rue Jean Duhornay - BP 38 76260 Eu [www.ville-eu.fr](http://www.ville-eu.fr)

Tél : 02 35 86 44 00

Fax : 02 27 28 20 74

f : @villedeu

news@ville-eu.fr

